

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_08B-BF



COMMUNE DE LESPIGNAN

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2025

COMMUNE

ENFANCE JEUNESSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET BUDGETS PRIMITIFS 2025

Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art. 107 de la loi NOTRe

31/03/2025

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et résultats du compte administratif 2024 en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie de Béziers Municipale et les propositions du budget général 2025, sous la nomenclature de la M57a, soumis au vote de l'assemblée.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes devant égaler les dépenses. La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et l'exploitation des services de la collectivité. L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est reporté en section d'investissement. Il est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité pour l'exercice en cours.

Les objectifs du budget primitif 2025 de la commune de LESPIGNAN continuent de se traduire par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les augmentations liées à l'inflation sans dégrader le niveau et la qualité du service public et par la continuité d'un programme d'investissement structurant tels que des programmes de rénovation de bâtiments et un programme de rénovation de l'éclairage public notamment pour une recherche d'économie d'énergie, financés par l'autofinancement, les subventions et un recours à l'emprunt annoncé qui sera diminué des subventions attendues mais non encore attribuées au jour de vote du budget.

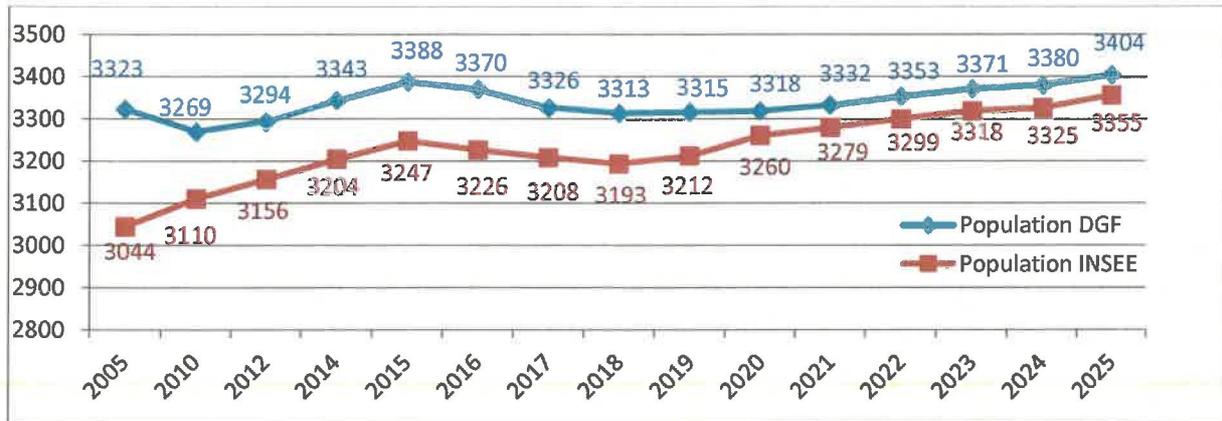
Il intègre les résultats de l'exercice 2024 ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

Il s'équilibre : - en dépenses et recettes de fonctionnement à 3 400 412.86 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 3 379 683.88 €

avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement porté à un montant de 599 406.26 €, représentant 17.63 % des recettes de fonctionnement

EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION

Evolution de la population INSEE et DGF de la commune de Lespignan :



De 1975 à 1990, la population de Lespignan augmente régulièrement, puis on note une période de ralentissement de la croissance de 1990 à 1999. Depuis 1975 la population a augmenté en moyenne de 36 habitants supplémentaires par an. La légère inflexion relevée depuis 2006 est due à l'absence, à cette période, de terrains à construire du fait d'une volonté de maîtriser les espaces à urbaniser. Depuis, la ZAC de « Camp Redoun » a été engagée et est quasi-totalement réalisée (la dernière tranche est en cours de commercialisation). Les deux tranches du « Le Cercle » de 64 lots ont été commercialisées depuis 2021 et sont à ce jour terminées et habitées. Le lotissement des Crouzels (15 lots) est terminé et également occupé. L'augmentation de la population devrait donc se ressentir dans le prochain recensement de la population de 2026..

La commune compte 131 maisons secondaires ce qui représente 388 personnes supplémentaires (sur la base de 2.4 personnes/logt (moyenne INSEE sur la commune). 234 logements vacants sont recensés en 2021, la commune a mis en place la taxe d'habitation sur les logements vacants ce qui devrait inciter les propriétaires soit à s'en séparer soit à les rénover pour leur mise en location. La population est donc composée en grande partie de personnes vivant à l'année sur la commune et seulement 10 % de saisonniers. Ce qui reflète une commune peu touristique et majoritairement résidentielle.

En comparaison de certaines communes avoisinantes, l'évolution démographique de Lespignan est timide mais constante avec un accroissement plus important ces cinq dernières années. Etant située dans la zone d'emploi et le bassin de vie de Béziers, sa croissance devrait continuer.

Une hypothèse basse se basant sur l'évolution égale à la période de 2006-2011, soit un taux de 0.7 % avec un taux de natalité invariant, la commune compterait 3495 habitants en 2025. Une hypothèse haute se basant sur l'évolution égale à la période 1999-2006, soit un taux de 2.5 % avec un taux de natalité invariant, la commune compterait 4400 habitants en 2025. L'hypothèse qui serait retenue par le SCOT pour l'horizon 2040 serait de 1.5% de croissance annuelle moyenne.

Sachant que 121 logements locatifs sociaux sont déjà occupés sur la commune, en comptant les 30 nouveaux logements des lotissements le Cercle et Les Crouzels qui ont été livrés en 2023 et début 2024 et, considérant les typologies de ces logements, ils contribuent au rajeunissement de la population et au maintien de certaines infrastructures de la commune notamment celles en faveur de l'enfance jeunesse, comme le montre la création de classe à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2022, qui a été pérennisée à la rentrée scolaire 2023 et la création d'une 10^{ème} classe à l'école élémentaire à compter de la rentrée scolaire 2025.

Population par sexe et âge en 2021

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 622	100,0	1 701	100,0
0 à 14 ans	270	16.7	252	14.7
15 à 29 ans	245	15.1	216	12.7
30 à 44 ans	268	16.5	277	16.3
45 à 59 ans	329	20.3	358	21.1
60 à 74 ans	350	21.6	388	22.8
75 à 89 ans	148	9.1	175	10.3
90 ans ou plus	12	0,7	37	2.2
0 à 19 ans	374	23.1	338	19.9
20 à 64 ans	861	53.1	908	53.3
65 ans ou plus	387	23.9	456	26.8

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	1 413	1 426	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	20	0	0	1.4	0.4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	165	45	4.4	10.3	5.8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	75	55	0,0	8.1	2.9
Professions intermédiaires	155	155	1.5	21.0	5.1
Employés	95	441	16.2	30.5	10.2
Ouvriers	275	70	17.7	19.7	4.7
Retraités	479	414	0,0	0,0	64.4
Autres personnes sans activité professionnelle	150	245	60.2	9.0	6.6

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

Catégories et types de logements

	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 595	100,0	1 705	100,0	1 880	100,0
Résidences principales	1 305	81,8	1 384	81,2	1 515	80.6
Résidences secondaires et logements occasionnels	139	8.7	123	7.2	131	7.0
Logements vacants	151	9.5	198	11.6	234	12.5
Maisons	1 482	92,9	1 543	90.5	1 647	87.6
Appartements	111	7,0	159	9.3	223	11.9

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Ménages fiscaux de l'année 2021

	2021
Nombre de ménages fiscaux	1 570
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 520
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 340
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	44

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2043.

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

Composition des revenus disponibles	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	65.4
dont salaires et traitements	56.2
dont indemnités de chômage	4,2
dont revenus des activités non salariées	5,0
Pensions, retraites et rentes	34,9
Revenus du patrimoine et autres revenus	6.5
Ensemble des prestations sociales	6.4
dont prestations familiales	2,0
dont minima sociaux	3.2
dont prestations logement	1,2
Impôts	-13.2

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2024.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020

Secteur d'activités	Nombre	%
Ensemble	222	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	20	9.0
Construction	50	22.5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	42	18.9
Information et communication	4	1.8
Activités financières et d'assurance	3	1.4
Activités immobilières	13	5.9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	29	13.1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	34	15.3
Autres activités de services	27	12.2

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2024.

LES RATIOS FINANCIERS

Source DGFIP : les collectivités locales en chiffres 2023 – Strate de 2 000 à 3 500 habitants
Population légale au 1^{er} janvier de l'exercice 2023 : 3 371 habitants

Chiffres clés	En milliers d'€	€ / Habitant	Moy strate €/habt
Dépenses de fonctionnement	2 434	722	871
Produits des impositions directes	1 701	505	450
Recettes de fonctionnement	3 038	901	1 021
Recette d'investissement	1 779	528	444
Dépenses d'investissement	1 655	491	471
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	- 124	- 37	- 27
Encours de la dette au 31/12/N	4 641	1 377	648
Dotation globale de fonctionnement	571	169	155
Charges de personnel	967	287	417

Dépenses et Recettes de fonctionnement (ressources dont dispose la commune) : les élus s'efforcent à contenir les dépenses de fonctionnement en les optimisant et en investissant sur des projets permettant des baisses de charges de fonctionnement. Afin de permettre la réalisation des ces investissements, le taux de taxes foncières a été augmenté en 2023 et 2024.

Produits des impositions directes : ce ratio représente les recettes émanant du contribuable (taxe d'habitation secondaire et logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

A compter de 2021, le taux départemental appliqué sur les TFB revient à la commune soit pour la commune un taux de 21.45 % additionné à celui de la commune de 2024 de 26.60 % soit un taux de référence pour 2024 de 48.05 %. Le produit du taux voté en 2024 est régulé par un coefficient correcteur afin de ne pas pénaliser la part du produit de la TH reversée par l'Etat.

	TH			TFB			TFNB		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Taux LESPIGNAN %	13.97	14.11	14.32	46.87	47.34	48.05	69.70	70.40	71.46
Tx moyens National strate %	13.76	22.98	13.90	36.41	38.28	36.73	49.03	50.44	48.87
Bases LESPIGNAN €/Habt	129	179	207	877	964	1011	37	40	42
Bases moy strate €/Habt <i>Source DGFIP</i>	186	214	NC	1 150	1228	NC	36	39	NC

Dépenses d'équipement brut : ce montant de 2024 montre encore un taux d'investissement élevé de 1 611 919.15 € avec 1 072 831.14 € de restes à réaliser 2024 qui seront reportés sur le BP 2025. En effet, au cours de cet exercice, plusieurs réalisations d'importance structurantes ont été réalisées ou terminées, comme la rénovation et extension de la cantine, la démolition du pesbytère avec création d'un parking.

Encours de la dette : Il s'agit du capital restant dû au 1^{er} Janvier. Considérant les importants investissements réalisés, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt.

DGF : La dotation globale de fonctionnement est la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité. Elle se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

LES MARGES D'EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	2023	2024
Epargne brute	573 778.18	575 917.21
Epargne nette	308 725.68	313 693.69
Ratio de capacité de désendettement	7.66 années	7.09 années

Cela signifie que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (l'épargne brute qui est de 575 917.21 €) permet de couvrir le remboursement annuel du capital de la dette (d'un montant de 262 223.52 € pour 2024).

Il faut donc 7.09 années d'épargne brute pour rembourser l'encours de dette de la commune au 31/12. Au regard de l'échelle du risque, la commune se trouve dans une situation correcte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

BUDGET PRIMITIF 2025

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des opérations de dépenses et recettes de l'année écoulée en section de fonctionnement et d'investissement et certifie de la bonne application du budget primitif et des décisions modificatives votées au cours de l'exercice concerné en accord avec le compte de gestion.

Le compte de gestion est, quant à lui, un document élaboré par la DGFiP (Direction générale des finances publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est également soumis à approbation du conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Un **budget** est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter *in fine* en plusieurs documents. En effet, un **budget primitif** est tout d'abord voté, il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 15 AVR. 2025
ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_08B-BF

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement**, qui se composent chacune d'une partie dépenses et d'une partie recettes. À l'intérieur de chaque partie, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer). Il s'agit notamment du produit des deux grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations de l'État et les subventions. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La commune comptant moins de 3 500 habitants, ce sera la nomenclature de la M57 abrégée qui sera appliquée.

La M57 permet la fongibilité des crédits et apporte plus de souplesse aux gestionnaires. L'assemblée a donné à M. le Maire la faculté, dans une limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. M. le Maire devra informer le conseil de ces mouvements de crédits lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Dans le référentiel M57A, seules les subventions d'équipements versées sont obligatoirement amorties, le conseil municipal a décidé de conserver le principe de l'amortissement linéaire.

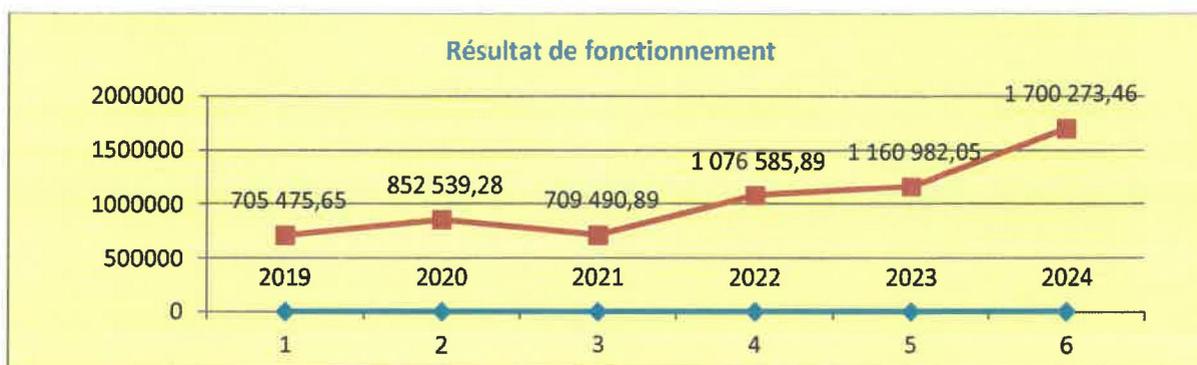
La section de Fonctionnement :

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

	Dépenses de Fonctionnement	Recettes de fonctionnement
2024	2 559 799.58 €	3 165 714.34 €
Résultats 2023	xxx	1 094 358.70 €
Total	2 559 799.58 €	4 260 073.04 €

Le résultat de fonctionnement de l'année 2024 s'élève à 1 700 273.46 €.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le **15 AVR. 2025**
ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_08B-BF



Cette augmentation par rapport à 2023 provient du résultat de l'année antérieure important et de dépenses de fonctionnement fortement contenues.

Une optimisation des dépenses de fonctionnement dans son ensemble a été réalisée par une gestion rigoureuse des postes courant de fonctionnement notamment ceux liés aux consommations d'énergie.

Le service Enfance Jeunesse a été extrait en 2016 du budget général de la commune en un budget annexe d'un montant pour 2024 de 744 430.51 € équilibré en dépenses et en recettes par une participation communale d'un montant de 471 719.48 €.

Les dépenses de Fonctionnement :

BP 2024	CA 2024	BP 2025
2 697 753.00 €	2 559 799.58 €	2 801 006.60 €

➤ Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

C/	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
60	Achats et variations de stocks	345 528.00 €	333 271.65 €	319 300.00 €
61	Autres charges externes	256 515.00 €	228 788.99 €	277 261.00 €
62	Autres services extérieurs	87 933.00 €	58 220.56 €	88 323.00 €
63	Taxes foncières	12 000.00 €	11 940.00 €	12 500.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 076 924.00 €	1 044 127.37 €	1 119 600.00 €
65	Autres charges de gestion courante	775 837.00 €	743 781.21 €	824 652.60 €
66	Charges financières	122 277.00 €	122 047 84 €	137 730.00 €
67	Charges exceptionnelles (spécifiques en M57)	11 000.00 €	8 583.00 €	10 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	6 486.00 €	5 785.96 €	7 640.00 €

Depuis 2021 la collectivité s'est engagée dans un programme de maîtrise d'énergie avec notamment le passage en led pour une première partie des éclairages publics et un arrêt de l'éclairage public pendant la nuit a été mis en place depuis le mois de juillet 2021, ce qui a permis de ressentir un effet positif sur les dépenses d'électricité. En 2022, la rénovation énergétique des écoles a été réalisée assortie de la pose de 500 m² panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire qui ont permis de compenser la consommation énergétique de l'école élémentaire, de la médiathèque, de l'hôtel de ville ainsi que de l'ALSH La Cardonilha. En 2024, la rénovation énergétique et l'extension de la cantine et ALSH est en cours et recevra également des panneaux photovoltaïques en toiture, la rénovation énergétique de la salle du peuple a également été réalisée. 2025 verra la réalisation de la tranche 1 de la rénovation énergétique et création d'une 10^e classe à l'école élémentaire dans des bâtiments anciens attenants à l'école actuellement

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
 Reçu en préfecture le 10/04/2025
 Publié le **15 AVR. 2025**
 ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_08B-BF

occupés par des associations et les professeurs des écoles. La 2^e tranche consistant en le remplacement de deux classes préfabriquées énergivores en bâtiments modulaires sera programmée en 2026.

L'ensemble de ces mesures a permis de voir l'évolution du compte énergies-électricité chuter de 144 129.29 € en 2023 à 108 815.86 € malgré l'augmentation de l'électricité et des postes d'utilisation. Le passage en led du reste des éclairages publics est prévu sur les 10 exercices à venir à hauteur d'un investissement annuel de 50 000.00 € TTC.

Pour 2025, le poste des charges de personnel est prévu à hauteur de 1 119 600.00 €.

Le soutien aux associations locales pour 2024 s'élève à un montant de 57 232.00 € auquel s'ajoutent les soutiens techniques de personnel et de prêts de matériel. Ce montant est prévu pour 2025 à hauteur de 63 782.00 €.

Un emprunt de 530 000 € a été contracté en 2024 pour couvrir l'extension de la cantine et ALSH. Le compte 66111 des remboursements des intérêts d'emprunts 2024 s'est élevé à 122 047.84 €. Aucune ligne de trésorerie n'a été tirée en 2024.

Les dotations aux amortissements correspondant à l'amortissement (sur 5 années) des subventions façades versées aux particuliers qui ont rénové les façades de leurs biens situés dans le périmètre défini, s'élèvent à un montant de 5 785.96 € en 2024 et seront portées à un montant total à 7 640 € en 2025, dont 700 € de provisions pour créances irrécouvrables.

Les recettes de Fonctionnement :

BP 2024	CA 2024	BP 2025
4 215 090.66 €	4 260 073.04 €	3 400 412.86 €

➤ Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

C/	Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002	Résultats d'exploitation N-1	1 094 358.70 €	1 094 358.70 €	196 207.86 €
64	Charges de personnel	11 615.96 €	24 014.25 €	38 774.00 €
042-72	Travaux en régie	30 000.00 €	29 997.55 €	30 000.00 €
70	Vente de produits fabriqués	97 846.00 €	73 824.62 €	64 863.00 €
73	Impôts et taxes	2 223 756.00 €	2 256 244.42 €	2 309 829.00 €
74	Dotations, Subventions, Participations	705 528.00 €	705 298.12 €	712 647.00 €
75	Autres produits de gestion courante	43 215.00 €	68 011.13 €	48 064.00 €
76	Produits financiers	25.00 €	28.29 €	28.00 €
77	Produits exceptionnels (spécifiques en M57)	8 746.00 €	8 295.96 €	0.00 €

La fiscalité :

Depuis plusieurs exercices, la commune réalise un travail de revalorisation des bases d'imposition dans le double objectif de ne pas perdre de rôles et d'équité fiscale entre les contribuables. Elle recherche de nouvelles recettes en valorisant le foncier communal (location de terrains et de logements communaux).

En 2024, la municipalité a décidé d'augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 48.05 %, celle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 71.46 % et celle de la Taxe d'Habitation sur les logements secondaires et les logements vacants à 14.32 %.

La commune a décidé d'assujettir les logements vacants à la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants en juin 2021 ; les premiers ressentis de cette taxe sont apparus sur les comptes 2023.

Il est proposé pour 2025 de porter les taux à 48.77 % pour la taxe foncière des propriétés bâties, 72.53 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties et 14.53 % sur la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants soit une augmentation d'1.5 % du produit.

La fiscalité indirecte (droits de mutation, taxes sur l'électricité) s'établit à 233 625.15 € pour 2024.

La commune perçoit une attribution de compensation de la Communauté de Communes La Domitienne d'un montant de 109 724.71 €.

Les dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat, pour l'exercice 2025 s'élèvent à :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 314 471.00 € (+ 0.68 %/2024)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 190 865.00 € (+ 4.70 %/2024)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 109 157.00 € (- 0.029 %/2024)

Les produits des services :

Il s'agit des recettes générées par les tarifs votés en conseil municipal en contrepartie des services rendus à la population (vente de concessions cimetière, portage repas aux personnes âgées... ou à d'autres services (Redevances d'Occupation du Domaine Public, utilisateurs de l'aire de lavage, remboursements du service enfance, jeunesse...) pour 73 824.62 € en 2024 et estimées à un montant de 64 863.00 € en 2025. La baisse estimée provient du poste portage de repas qui a connu ces derniers mois une forte baisse d'usagers (décès, départs...).

Autres recettes :

Elles sont constituées de divers loyers de biens communaux (logements communaux au nombre de 3, location du local de la Poste, terrains pour permettre la réalisation d'actions de compensation et estimées à 41 775.00 € en 2025.

Pour 2024, aucune recette de vente de biens communaux.

Quelques produits exceptionnels peuvent venir abonder ce compte (remboursements de sinistres par les assurances, remboursements de trop perçus ou diverses participations...) d'un montant de 25 990.66 € pour 2024. S'agissant de produits exceptionnels non connus au moment de la préparation budgétaire, il est prévu à hauteur de 6 289.00 € en 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement pour 2024 s'est élevé à 1 700 273.46 € alors qu'il était prévu 1 517 337.66 € au BP 2024.

Les dépenses de fonctionnement ont atteint un montant de 5.12 % de moins que la prévision du BP 2024.

Pour 2025, le résultat de la section de fonctionnement est estimé à 599 406.26 €. Ce montant abonde la section d'investissement pour autofinancer ses programmes. Ce montant est inférieur à celui de 2024 parce que le résultat de l'exercice antérieur de 1 700 273.46 € a été affecté pour 1 504 065.60 € pour compenser le déficit d'investissement de l'année 2024 de 431 234.46 € et le montant des restes à réaliser 2024 à reporter sur l'exercice 2025 de 1 072 831.14 €.

L'épargne brute (capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie, C/775 et opérations d'ordre) : elle atteint **575 917.21 € au CA 2024** et permet de couvrir le remboursement du capital de l'emprunt 2024 de 262 223.52 € pour obtenir une **CAF nette d'un montant de 313 693.69 €.**

La section d' Investissement :

Les réalisations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2024	1 611 919.15 €	1 575 844.05 €
Résultats 2023	395 159.36 €	xxx
Total	2 007 078.51 €	1 575 844.05 €

Le résultat d'investissement de l'année 2024 s'élève à – 431 234.46 €, auquel il convient de rajouter le résultats des restes à réaliser d'un montant de – 1 072 831.14 €. Le déficit est financé par une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 700 273.46 €.

Le report en excédent de fonctionnement sur le BP 2025 sera donc de 196 207.86 €.

Les dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 007 078.51 € pour 2024 et estimées à 3 379 683.88 € pour 2025, elles sont réparties de la manière suivante :

Chapitre	CA 2024	BP 2025
001 – Solde d'exécution N-1	395 159.36 €	431 234.46 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 997.55 €	30 000.00 €
041 – Opérations patrimoniales	78 835.41 €	91 264.28 €
13 – Participations non dues	0.00 €	
16 – Emprunts et dettes assimilées	269 223.52 €	272 800.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	145 829.40 €	108 000.00 €
204 – Subventions d'équipement versées	8 250.00 €	10 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 087 570.21 €	1 363 554.00 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	.00 €
26 - Participations	0.00 €	.00 €
Reste à réaliser	1 072 831.14 €	1 072 831.14 €

Chapitre 040 et 041 : Ce chapitre correspond à des opérations d'ordres :

040 : intégration à l'investissement des travaux en régie,

041 : intégration à l'investissement des études liées à des travaux d'investissement réalisés sur les exercices antérieurs et terminés ou des participations antérieures.

Ces opérations d'ordre ne donnent pas lieu à des décaissements.

Chapitre 16 : Le remboursement du capital de la dette s'élève à 269 223.52 € pour l'exercice 2024 et est porté à 272 800.00 € en 2025, soit 77.72 €/habitant (population DGF).

La commune n'a contracté aucun emprunt toxique. Elle a contracté un emprunt en 2024 de 530 000.00 € pour le besoin de financement de l'opération de rénovation et extension de la cantine scolaire et ALSH.

Chapitre 20 : Ce chapitre correspond essentiellement aux études préalables aux travaux et à l'accompagnement de la collectivité sur le suivi des travaux et des marchés publics. On y retrouve également les frais de contrôle technique et de sécurité, les frais d'insertion dans les journaux liées aux marchés publics, les acquisitions de logiciels.

Chapitre 204 : Ce chapitre correspond au versement des subventions façades accordées aux propriétaires qui effectuent des travaux de rénovation de leurs biens implantés dans le secteur ancien du village ouvrant droit à cette aide.

Les principales dépenses 2024 et 2025 concernent les opérations suivantes :

Chapitre 20 : Ce chapitre regroupe les frais d'études, d'insertion notamment liés aux programmes de travaux envisagés ainsi que les frais d'études du PLU et l'achat des logiciels :

	2024	2025
• Frais études/insertion Travaux de Bâtiments :	32 795.81 €	32 088.60 €
• Frais études/insertion Hors programme :	6 036.58 €	10 000.00 €
• Frais études/Insertion Requalif espaces publics :	349.98 €	
• Frais études/insertion Extension Cantine :	95 700.34 €	53 562.75 €
• Frais études/insertion Rempl. Bungalows. Ecole Primaire :	3 621.89 €	39 000.00 €
• Frais études/insertion Eclairage public		5 000.00 €
• Logiciels :	7 324.80 €	10 660.00 €
• PLU / Divers :	0.00 €	21 000.00 €

Chapitre 21 : Ce chapitre comprend les acquisitions de l'année (mobilières et immobilières) ainsi que les travaux totalement réalisés sur l'exercice :

	2024	2025
• Terrains nus	61 574.83 €	56 500.00 €
• Matériel de voirie :	82 091.01 €	14 500.00 €
• Matériel de transport/roulant :	0.00 €	52 800.00 €
• Matériel bureau et informatique :	27 138.20 €	19 700.00 €
• Mobilier divers :	12 930.82 €	4 000.00 €
• Autres matériel :	37 120.99 €	27 081.49 €
• Immobilisation Tx Bâtiments Communaux	244 455.85 €	485 667.44 €
• Travaux Hors programme	143 482.27 €	75 000.00 €
• Travaux Eclairage Public	15 294.08 €	60 000.00 €
• Travaux Electrification Rurale	0.00 €	10 000.00 €
• Travaux Voirie Rurale	47 007.00 €	64 324.80 €
• Travaux Voirie Communale	217 865.91 €	243 500.00 €
• Travaux de Requalification des espaces publics	1 331.28 €	0.00 €
• Extension Cantine scolaire et ALSH	255 519.40 €	941 500.00 €
• Travaux extention école élémentaire	0.00 €	318 500.00 €

Chapitre 23 : Il s'agit des travaux de construction ou d'installation de matériels et/ou outillages techniques réalisés sur plusieurs exercices. Pas d'affectation en 2024 et 2025.

Chapitre 26 : Il s'agit des parts sociales détenues dans des entreprises et des participations à des opérations d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
 Reçu en préfecture le 10/04/2025
 Publié le **15 AVR. 2025**
 ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_08B-BF

Les recettes d'Investissement :

La section d'investissement est financée par le résultat de fonctionnement de l'année N : les excédents de fonctionnement capitalisés, le remboursement de la TVA, de la Taxe d'Aménagement, des subventions et participations et à un éventuel recours à l'emprunt pour équilibrer ses dépenses.

Un emprunt de 530 000 € a été nécessaire en 2024.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitre/Article	CA 2024	BP 2025
021 – Virement de la section de fonctionnement	xxx	599 406.26 €
024 – Produits de cessions d'immobilisations	0.00 €	.00 €
040 – 2804181 – Biens mobiliers, matériel et études	45.96 €	.00 €
040 – 280422 – Terrains aménagés autres que voirie	5 740.00 €	7 640.00 €
040 – 2157 – Matériel roulant	€	0.00 €
041 – 203 – Frais d'études	59 726.27 €	0.00 €
041 – 2157 – Matériel et outillage de voirie	12 008.63 €	0.00 €
041 – 238 – Avances versées sur commandes d'immob.	6 313.57 €	0.00 €
10222 - FCTVA	308 01.90 €	199 875.00 €
10226 – Taxes d'Aménagement	55 440.25 €	55 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	66 623.35 €	1 595 329.88 €
13 – Subventions	526 551.39 €	566 834.00 €
16 – Emprunt et dettes	530 000.00 €	355 598.74 €
21 – Immobilisations corporelles	5 383.73 €	.00 €
26 - Participations	€	.00 €
Restes à réaliser N - 1	0.00 €	0.00 €

Pour un montant total de 1 575 844.05 € réalisé en 2024 et de 2 780 277.62 € prévisionnel 2025 (hors virement de la section de fonctionnement).

Chapitre 021 : constitue une opération budgétaire mais n'est pas comptable. Elle donne uniquement lieu à prévision sans réalisation. Il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice en cours capitalisé en investissement pour le financement des opérations de l'exercice.

Chapitre 024 – 040 – 041 : sont des opérations d'ordre qui ne génèrent pas de recettes réelles. Elles permettent d'intégrer en comptabilité des régularisations de sorties d'actifs immobilisés ou d'intégrer de nouvelles acquisitions dans l'inventaire de l'actif communal.

Elles ne donnent pas lieu à encaissements.

Chapitre 10 : Regroupe le versement de la TVA de l'année N-2 par le biais du FCTVA , du montant des taxes d'aménagement dues par les constructeurs et l'excédent de fonctionnement capitalisé qui correspond au montant qui compense le déficit d'investissement de l'année précédente additionné du delta des restes à réaliser en dépenses et recettes de l'année précédente et reportées sur le budget en cours.

Chapitre 13 : Regroupe l'ensemble des subventions et fonds de concours versés par les partenaires financiers (Etat-Région-Département-EPCI-Autres) pour aider la commune au financement de ses investissements.

Les principales subventions obtenues sont :

	2024	2025
• Etat – Eclairage public	7 647.10 €	
• Etat – Rénovation Energétique Salle du Peuple	42 626.70 €	19 046.00 €
• Etat – Extension Cantine scolaire et ALSH	0.00 €	321 000.00 €
• Région – Achat véhicule électrique	0.00 €	15 840.00 €
• Région – Travaux de bâtiments	27 088.00 €	0.00 €
• Département – IDANH	4 971.00 €	0.00 €
• Département – Démolition presbytère et création parking	0.00 €	60 000.00 €
• Département – Voirie communale	57 083.16 €	0.00 €
• Département – Aire de lavage	27 207.47 €	
• Département – Extension Cantine scolaire et ALSH	0.00 €	60 000.00 €
• FEDER – Aire de Lavage	184 630.82 €	
• Hérault Energies – Horloges astronomiques	2 549.00 €	
• Hérault Energies – Remplacement chaudière école	5 341.00 €	
• Hérault Energies – CEE Panneaux solaires	4 716.47 €	
• Hérault Energies – Salle du Peuple	0.00 €	2 100.00 €
• FEDER – IDANH	18 610.20 €	
• Agence de l'eau – Aire de lavage	170 074.59 €	
• CAF - Matériel / Mobilier ALSH	1 093.88 €	10 000.00 €
• CAF – Extension Cantine scolaire et ALSH	0.00 €	78 848.00 €

Chapitre 16 : Ce chapitre correspond à l'emprunt à contracter dans l'exercice pour financer les opérations d'investissement. Les investissements réalisés sur l'exercice 2024 ont nécessité de recourir à un emprunt de 530 000.00 €. Pour financer les travaux prévus au BP 2025, un emprunt d'un montant de 355 598.74 € sera nécessaire dont 78 848 € sous la forme d'un emprunt à taux 0 auprès de la CAF.

Chapitre 26 : Il s'agit des participations à des investissements financés par la commune.

Les réalisations présentées pour l'exercice 2024 comprennent les subventions 2023 restant à réaliser en 2024.

Les Restes à Réaliser :

Certaines dépenses ou recettes, engagées lors de l'exercice en cours, n'ont pu être mandatées ou titrées dans les délais de l'exercice et sont donc rattachées à ce dernier sous la forme des « restes à réaliser ».

Le montant des dépenses restant à réaliser en 2024 à reporter sur le budget 2025 s'élève à un montant de : 1 072 831.14 €, il s'agit de :

- Frais études Travaux de bâtiments pour 12 248.60 €
- Achat terrain et bâti pour 40 000.00 €
- Achat de matériel d'installation de voirie pour 1 581.49 €
- Achat véhicule électrique pour 52 800.00 €
- Frais de travaux bâtiments publics pour 86 813.44 €
- Frais de voirie rurale pour 4 324.80 €

Aucune recette restant à réaliser en 2024 n'est à reporter sur le budget 2025.

Ces restes à réaliser dépenses et recettes ont été intégrés dans le budget 2025 présenté et représentent un solde négatif de 1 072 831.14 €.

Selon l'avancement des études et travaux ou de l'obtention de subventions attendues, ce budget pourra faire l'objet d'adaptation par décisions modificatives délibérées en conseil municipal.

LE BUDGET ANNEXE : ENFANCE JEUNESSE

Ce budget annexe retrace les activités de l'ensemble du service enfance jeunesse :

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	761 263.00 €	744 430.51 €	809 989.00 €
RECETTES	761 263.00 €	744 430.51 €	809 989.00 €
Dont participation communale	482 754.00 €	471 719.48 €	517 862.00 €

Il comprend les services suivants :

Ecole Maternelle :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, médiathèque et ATSEM, les coûts de copieurs, fournitures scolaires, d'entretien et consommation des bâtiments et les recettes notamment liées au remboursement de personnel.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	165 916.00 €	147 353.59 €	159 477.00 €
RECETTES	165 916.00 €	147 353.59 €	159 477.00 €
Dont participation communale	143 469.00 €	147 353.59 €	159 477.00 €

Ecole Primaire :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, médiathèque; musique, prévention routière, les coûts de copieurs, fournitures scolaires, d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	101 119.00 €	61 001.24 €	67 541.00 €
RECETTES	101 119.00 €	61 001.24 €	67 541.00 €
Dont participation communale	101 119.00 €	61 001.24 €	62 541.00 €

ALSH/ALP Maternel :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, médiathèque, le coût des animations et fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	135 787.00 €	98 203.73 €	80 075.00 €
RECETTES	135 787.00 €	98 203.73 €	80 075.00 €
Dont participation communale	105 979.00 €	56 740.67 €	40 879.00 €

ALSH/ALP Primaire :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, médiathèque, le coût des animations et fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	113 974.00 €	110 890.36 €	117 840.00 €
RECETTES	113 974.00 €	110 890.36 €	117 840.00 €
Dont participation communale	54 358.00 €	51 720.48 €	34 440.00 €

ALSH/ALP Adolescents :

Regroupe les frais liés au personnel ménage, d'animation, intervenants extérieurs, sorties, séjours, fournitures, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	53 153.00 €	52 734.09 €	58 930.00 €
RECETTES	53 153.00 €	52 734.09 €	58 930.00 €
Dont participation communale	37 170.00 €	35 286.92 €	46 935.00 €

Cantine :

Regroupe les frais liés au personnel de service et de ménage, fournitures des repas, les coûts de copieurs, les frais d'entretien et consommation des bâtiments... et les recettes notamment liées au remboursement de personnel, les participations des familles et de la CAF.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	205 819.00 €	196 285.97 €	244 520.00 €
RECETTES	205 819.00 €	196 285.97 €	244 520.00 €
Dont participation communale	63 754.00 €	76 071.91 €	101 520.00 €

Activité Musique :

Regroupe les frais liés au personnel enseignant, les coûts de copieurs, fournitures, d'entretien et consommation des bâtiments et les recettes notamment liées aux participations des familles.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	25 444.00 €	14 983.49 €	27 156.00 €
RECETTES	25 444.00 €	14 983.49 €	27 156.00 €
Dont participation communale	23 204.00 €	12 743.49 €	24 856.00 €

Hors analytique :

Regroupe les frais nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	12 016.00 €	62 978.04 €	54 450.00 €
RECETTES	12 016.00 €	62 978.04 €	54 450.00 €
Dont participation communale	5 015.00 €	30 876.018 €	47 214.00 €

La participation communale a été de : 471 789.48 € en 2024

Et est prévue à un montant de : 517 862.00 € en 2025 pour l'équilibre budgétaire.

L'augmentation du coût du service est majoritairement due à l'augmentation du coût du personnel qu'il a fallu renforcer du fait de l'augmentation du nombre d'enfants usagers de chaque service afin de respecter les taux d'encadrement imposés et à la cinquième classe de maternelle pérennisée.

LA TRESORERIE

En 2024, la commune n'a pas mobilisé de ligne de trésorerie pour le besoin de financement de ses opérations dans l'attente du reversement des subventions.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Commune :

En 2024, le chapitre 012 (charges de personnel) connaît une augmentation de 6.85 %, par rapport à 2023.

Un agent titulaire a été très régulièrement en arrêt de travail durant l'exercice et est actuellement en mi-temps thérapeutique.

Une embauche d'un contrat PEC à 30h a été réalisée pour le service technique et il a été nécessaire de remplacer un agent administratif pendant une période de 3 mois.

Un agent administratif a été embauché à mi-temps pour compenser et renforcer l'agent d'accueil qui, déjà à 80%, est actuellement à 60 % depuis le mois de septembre. Cela permet à l'agent du CCAS, qui n'était qu'à 30h sur son service et 5h sur l'accueil de se consacrer à 100% sur le CCAS.

Le montant de remboursement des charges du personnel par le contrat d'assurances statutaires s'élève à un montant de 4 900.50 €.

Les charges de personnel pour l'exercice 2024 se sont élevées à 1 044 127.37 €.

Elles sont estimées en 2025 à 1 119 600.00 €, tenant compte des 4 points d'augmentation des cotisations CNRACL à compter du mois de Janvier 2025, des avancements d'échelons et de grade, de l'éventuelle embauche d'un agent sous contrat PEC et de 6 agents sous CDD 1 mois en renfort saisonniers.

En 2024 : 24.08 ETP (26 agents)

- **Effectif des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale :**
 - 20.2 ETP dont : 3 ETP Catégorie A ; 1 ETP Catégorie B ; 16.2 ETP Catégorie C (21 agents)
- **Effectif des agents contractuels relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale :**
 - 1.00 ETP (1 agent)
- **Effectif relevant du Code du Travail :**
 - 2.88 ETP (4 agents)

Service Enfance Jeunesse:

Le chapitre 012 (charges de personnel) connaît également une augmentation de 9.51% par rapport à 2022 et s'est élevé en 2023 à un montant de 550 026.77 €. Le conseil municipal a octroyé la prime « pouvoir d'achat » au personnel. Un membre du personnel est en arrêt maladie depuis 2022 et a dû être remplacé, le personnel d'encadrement des services enfance a dû être renforcé afin de respecter les taux d'encadrement imposé du fait d'une augmentation du nombre d'enfants usagers des services.

Le remboursement de la rémunération des arrêts de travail par l'assurance statutaire en recettes de fonctionnement s'est élevé à 17 093.56 € en 2023, un agent titulaire étant en arrêt de travail depuis le printemps 2022.

Les charges de personnel pour l'exercice 2024 sont estimées à 566 648.00 €, tenant compte des 5 points d'indice d'augmentation à compter de Janvier 2024, des avancements d'échelons et de grades de l'ensemble du personnel, du remplacement de l'agent titulaire en arrêt maladie et du maintien de l'augmentation des effectifs au sein des services de l'enfance jeunesse tel que la cantine et donc de l'effectif d'encadrement du fait de l'augmentation d'enfants.

En 2024 : 15.79 ETP (19 agents)

- **Effectif des fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant du Statut de la Fonction Publique Territoriale : 11 ETP** dont : 1 ETP Catégorie B - 10 ETP Catégorie C (11 agents)
- **Effectif des agents contractuels relevant du Statut de la FPT : 0.69 ETP** (2 agents)
- **Effectif relevant du Code du Travail : 3.53 ETP** - 5 agents en contrat PEC (4x26h et 1x20h)

Le personnel titulaire de la commune et du Service Enfance Jeunesse a fait le choix de travailler 37 heures hebdomadaires afin de bénéficier de 12 jours RTT en sus des 25 jours de congés annuels.

